

12 janvier 2017



Le Mot du Maire sur notre église et la laïcité

En 1905, un accord a été convenu pour séparer l'Église et l'État. L'État, donc les Communes, deviennent propriétaires des églises et autres édifices religieux, jusque-là propriétés du Clergé. Les Prêtres catholiques étaient désignés locataires à titre gratuit de ces églises. Mais à cette époque, nous comprenons très bien que rien n'a été prévu concernant l'éclairage, qui venait tout juste d'être inventé, ainsi que le chauffage également oublié, car dans bien des chaumières chauffées par de simples cheminées l'hiver il gelait.

Il y a quelques temps, alors que j'emportais une bouteille de gaz vide de notre église de Criquiers, pour la remplacer, un fidèle à murmurer : « la bouteille est vide, M. le Maire veut faire des économies », j'aurais pu répondre que la loi de la laïcité interdit les municipalités d'assurer le chauffage dans les édifices religieux. Eventuellement, la Commune peut y participer, dans la mesure où cela peut contribuer à la conservation des boiseries et des tapisseries, mais en aucun cas assurer la totalité de la dépense. D'ailleurs, jadis, je me souviens très bien qu'à l'issue de la messe le prêtre proposait une quête pour le chauffage, mais à la fin il ne récoltait que 2 ou 3 francs en pièces de 5 à 10 centimes, c'est pour cela que ce principe a été abandonné.

De même, concernant la sonorisation de l'église, il y a quelques temps celle-ci a rendu l'âme, on m'a aussitôt demandé qui allait la remplacer, bien-sûr sur le champ je suis allé chercher la mienne pour assurer la cérémonie. Cependant, là encore, rien n'oblige les Communes à assurer ce service. Je me souviens dans mon enfance, à la messe le prêtre prêchait et les fidèles à hautes voix chantaient les psaumes et les cantiques. Aujourd'hui les fidèles sont beaucoup moins participatifs, d'ailleurs il y a quelques temps lors d'une messe un prêtre nous l'a fait remarquer.

Pour conclure, notre pays étant quand même reconnu majoritairement catholique, la tradition veut que les Communes ont toujours volontairement contribué à la vie de leurs églises. Nous ne demandons pas de remerciement mais un peu de reconnaissance.

Le Maire,
Claude MICHEL